

**GROUPE PERMANENT D'EXPERTS
EN RADIOPROTECTION ET EN ENVIRONNEMENT**

Avis

**portant sur le projet de guide méthodologique pour
l'évaluation du risque radiologique pour la faune et la flore
sauvages**

juin 2021

Introduction

En septembre 2015, le GPRADE a remis un avis portant sur les recommandations de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) en matière de protection des espèces non humaines vis-à-vis de l'exposition aux rayonnements ionisants¹.

Cet avis précise qu'il revient à l'exploitant de :

- « proposer et de justifier les modalités de mise en œuvre de l'approche graduée qu'il retient en fonction de la spécificité de l'environnement concerné, des niveaux attendus d'expositions aux rayonnements ionisants et de l'objet de la protection »,

- « proposer les valeurs guides pertinentes et d'en justifier leur choix en toute transparence. La méthodologie du choix de ces valeurs guides pourrait faire l'objet de recommandations d'un groupe de travail pluraliste chargé notamment de la rédaction d'un guide technique décrivant l'utilisation harmonisée et optimale des approches graduées. Cette méthodologie ne devrait pas être inscrite dans la réglementation. »

À la suite de cet avis, l'ASN a mandaté l'IRSN pour piloter un groupe de travail pluraliste et pluridisciplinaire (GPP) pour la rédaction d'un projet de guide méthodologique pour évaluer l'impact radiologique d'une installation ou activité nucléaire sur la faune et la flore, fondé sur une approche graduée.

La version finale du projet de « *Guide méthodologique pour l'évaluation du risque radiologique pour la faune et la flore sauvages – Concepts, éléments de base et mise en œuvre au sein de l'étude d'impact* »² délivrée à l'ASN par le GPP en janvier 2021 fait l'objet d'une nouvelle saisine³ du GPRADE par l'ASN. L'ASN considère que ce guide satisfait à sa demande et souhaite recueillir l'avis du GPRADE sur le caractère opérationnel de la méthodologie présentée.

Ce document constitue l'avis du GPRADE relatif à ce projet de guide méthodologique.

¹ Avis IRSN/2014-000362 du 17 octobre 2014 et fiche technique IRSN/FT/AV/PRP-ENV/2014-0019

² Afin de ne pas alourdir inutilement la rédaction, ce document pourra être indifféremment dénommé « guide » ou « projet de guide » dans la suite du présent avis

³ Saisine du GPRADE du 29 mars 2021 concernant le projet de guide méthodologique pour l'évaluation du risque radiologique pour la faune et la flore sauvages

Une première version du « *Guide méthodologique pour l'évaluation du risque radiologique pour la faune et la flore sauvages – Concepts, éléments de base et mise en œuvre au sein de l'étude d'impact* » a fait l'objet d'une présentation au GPRADE lors de sa réunion du 6 octobre 2020 ; les commentaires des experts du GPRADE, exprimés à cette occasion, ont ensuite été pris en compte dans la version finale du projet de guide, transmise à l'ASN en janvier 2021.

Celle-ci a été analysée en détail par trois experts mandatés du GPRADE qui ont pu échanger avec des représentants du Groupe Pluraliste et Pluridisciplinaire (GPP) afin de préciser certains points et de formuler des observations notamment pour faciliter la compréhension du document.

Ayant entendu le rapport des 3 experts mandatés qu'il remercie, le GPRADE formule l'avis suivant.

Avis

Le GPRADE félicite l'IRSN et le GPP pour la qualité du guide très approfondi, complet et particulièrement bien présenté et illustré.

Ce document constitue un guide méthodologique opérationnel, permettant notamment aux exploitants l'utilisation harmonisée et optimale des approches graduées et répond donc à la demande de l'ASN. Il permet une évaluation du risque radiologique pour la faune et la flore sauvages dans le cadre des études d'impact⁴ environnemental pour les situations mettant en jeu des rayonnements ionisants nécessitant une telle étude. L'utilisation du guide n'est pas limitée aux activités ou installations nucléaires de type INB/ICPE et peut également être appliqué à des situations d'exposition existantes comme par exemple la gestion de sites radio-contaminés hérités d'activités anciennes ou passées. Répondant à l'avis de 2015 du GPRADE qui recommandait de ne pas préconiser d'outil spécifique ni de valeurs guide, le document est complexe et nécessite un investissement important du lecteur pour assimiler l'ensemble des concepts abordés. Il ne constitue donc pas un guide pratique en tant que tel.

Le GPRADE note avec satisfaction que l'approche présentée tient compte de la recommandation du GPRADE d'adopter une approche similaire à celle développée pour l'évaluation du risque chimique, avec notamment le premier niveau de l'approche graduée fondé sur les activités massiques ou volumiques sans recours à un calcul de dose/débit de dose aux organismes de référence.

Le GPRADE recommande que les observations des experts ayant examiné le document, qui ne remettent en cause ni la structure ni le contenu global du document, soient prises en compte par le groupe pluraliste et pluridisciplinaire, sous la supervision de l'ASN. Le document ainsi amendé ne nécessitera pas d'avis complémentaire du GPRADE.

Le GPRADE souligne l'intérêt que ce guide soit mis à la disposition de l'ensemble des parties prenantes intéressées et des utilisateurs potentiels et rendu public.

Enfin, le GPRADE pense qu'il serait souhaitable que les utilisateurs puissent se doter, en complément de ce guide méthodologique, d'un corpus documentaire pratique et concret, essentiellement fondé

⁴ Le contenu des études d'impact est défini à l'article R.122-5 du code de l'environnement. Il est précisé et complété pour les installations nucléaires de base par l'article R.593-17.

sur l'utilisation de l'outil ERICA, permettant par exemple la déclinaison de ce guide selon les grandes catégories d'installations ou d'activités nucléaires.